

ISSN-P : 2312-7031
ISSN-L : 3078-8234

FACULTE DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE

ANYASÃ



Revue des Lettres et Sciences Humaines

Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés

Université de Lomé

Numéro 19
Décembre 2025

ANYASA

Revue des Lettres et Sciences Humaines

Université de Lomé

ISSN-P : 2312-7031 ; ISSN-L : 3078-8234

URL de la revue : <https://www.revue-anyasa.org>

Bases de référencement



ADMINISTRATION ET REDACTION DE ANYASA

Revue des Lettres et Sciences Humaines
Laboratoire de Recherches sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés
Université de Lomé

Directeur administratif de la rédaction : Professeur Messan VIMENYO

Comité scientifique et de lecture

Professeur Yaovi AKAKPO (Université de Lomé)
Professeur Mahamadé SAVADOGO (Université de Ouagadougou)
Professeur Augustin K. DIBI (Université Félix Houphouët-Boigny)
Professeur Lazare POAME (Université Alassane Ouattara)
Professeur Marc Louis ROPIVIA (Université Omar Bongo)
Professeur Charles Zakarie BOAWO (Université Marien Ngouabi)
Professeur Issa Djarangar DJITA (Université de Moundou)
Professeur Azoumana OUATTARA (Université Alassane Ouattara)
Professeur Paul ANOH (Université Félix Houphouët-Boigny)
Professeur Delali Komivi AVEGNON (ENS d'Atakpamé)
Professeur Komi N'KERE (Université de Lomé)
Professeur Benjamin ALLAGBE (Université d'Abomey Calavi)
Monsieur Ludovic Baïsserné PALOU, Maître de Conférences (Université de Pala)
Monsieur Pessièzoum ADJOUSSI, Maître de Conférences (Université de Lomé)
Monsieur Iléri DANDONOUGBO, Maître de Conférences (Université de Lomé)
Monsieur Nayondjoa KONLANI, Maître de Conférences (Université de Lomé)
Madame Koko Zébéto HOUEDAKOR, Maître de Conférences (Université de Lomé)
Monsieur Koffi KPOTCHOU, Maître de Conférences (Université de Lomé)
Monsieur Kodzo KPOFFON, Maître de Conférences (Université de Lomé)
Monsieur Eyanah ATCHOLE, Maître de Conférences (ENS d'Atakpamé)

Secrétaire de rédaction : Koku-Azonko FIAGAN (MC), Tel : +228 99762908, E-mail : azonkokoku@gmail.com

Contact :

BP. 1515, Lomé

Tél. : +228 90833419 / 90192589

E-mail : revue.anyasa@gmail.com ou anyasa@revue-anyasa.org

A ces membres du comité scientifique, s'ajoutent d'autres personnes ressources consultées occasionnellement en fonction des articles à évaluer

Éditorial

Le mot **Anyasa** prononcé Anyásã, à ne pas confondre avec ahɔhlõ, désigne en éwé « intelligence » ou « connaissance ». Dans les textes bibliques, anyásã est mis en rapport synonymique avec núnya « savoir ». Pour le caractère scientifique des travaux et la dimension universelle des recherches, le vocable a été retenu pour nommer cette Revue des Lettres et Sciences humaines que le *Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMEs)* se propose de faire paraître deux numéros par an. La naissance de cette revue scientifique s'explique par le besoin pressant de pallier le déficit de structure de publication spécialisés en Lettres et Sciences humaines dans les universités francophones de l'Afrique. C'est précisément pour parvenir à cette vision holistique de la recherche (et non seulement de ses résultats, dont les plus évidents sont les publications, mais aussi de son contexte), que nous éditons depuis 2014 la revue Anyasa afin que chaque chercheur en sciences sociales trouve désormais un espace pour diffuser les résultats de ses travaux de recherche et puisse se faire évaluer pour son inscription sur les différentes listes d'aptitudes des grades académiques de son université.

Charte d'éthique

Pour veiller à l'intégrité des travaux et de la diffusion des recherches scientifiques, la revue Anyasa applique les règles éthiques de la présente charte. Nous encourageons les membres du comité scientifique et de lecture, les contributeurs et les évaluateurs à les respecter.

Engagements de la revue

Le comité de rédaction a pour priorité l'amélioration de la revue anyasa, ainsi que la publication et la diffusion en ligne d'un contenu scientifique concis, exigeant et éthique.

Rôles des évaluateurs

Les évaluateurs sont sélectionnés pour leur expertise scientifique. Ils sont chargés d'évaluer les manuscrits sur leur seul contenu, sans distinction de race, de sexe, de convictions religieuses, de nationalité, d'affiliation universitaire. Les avis rendus par les évaluateurs doivent être objectifs. Les évaluateurs sont tenus de signaler tous les articles ayant un rapport de similitude avec l'article soumis à la revue.

Publication

Les auteurs autorisent la diffusion de leur article au format papier et numérique sur le site web de la revue. Les auteurs garantissent à l'éditeur de l'originalité de leur contribution et lui assurent la jouissance entière et libre des droits ainsi cédés. Si leur article est co-signé par plusieurs auteurs, l'auteur principal doit être assuré de l'accord des co-auteurs au regard de la cession de droits. Les auteurs s'engagent également à avoir pris soin d'éviter tout plagiat.

AVIS AUX AUTEURS

1. Note aux contributeurs

« ANYASA » revue des lettres et sciences humaines, publie des articles originaux, rédigés en français, non publiés auparavant et non soumis pour publication dans une autre revue. Les normes qui suivent sont conformes à celles adoptées par le Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et sciences humaines/CAMES (cf. dispositions de la 38e session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016). Les contributeurs doivent s'y conformer.

1.1. Les manuscrits

Un projet de texte soumis à évaluation, doit comporter un titre (Times New Romans, taille 12, Lettres capitales, Gras), la signature (Prénom(s) et NOM (s) de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attaché), l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (250 mots), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats.

Le manuscrit doit respecter la structuration habituelle du texte scientifique : Introduction (Problématique, Hypothèse compris) ; Approche méthodologie ; Résultats ; Analyse des Résultats ; Discussion ; Conclusion ; Références bibliographiques (s'il s'agit d'une recherche expérimentale ou empirique).

Les notes infrapaginaires, numérotées en chiffres arabes, sont rédigées en taille 10 (Times New Roman). Réduire au maximum le nombre de notes infrapaginaires. Ecrire les noms scientifiques et les mots empruntés à d'autres langues que celle de l'article en italique (*Adansonia digitata*).

Le volume du projet d'article (texte à rédiger dans le logiciel word, Times New Romans, taille 12, interligne 1.5) doit être de 30 000 à 40 000 caractères (espaces compris).

Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :

- 1. Premier niveau, premier titre (Times 12 gras)**
 - 1.1. Deuxième niveau (Times 12 gras italique)**
 - 1.2.1. Troisième niveau (Times 11 gras, italique)**

1.2.2. Les illustrations

Les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source (centrée) est indiquée en-dessous de l'élément d'illustration (Taille 10). La source (centrée) est indiquée en dessous de l'élément d'illustration (Taille 10). Ces éléments d'illustration doivent être : annoncés, insérés puis commentés dans le corps du texte.

La présentation des illustrations : figures, cartes, graphiques, etc. doit respecter le miroir de la revue. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).

2. Notes et références

2.1. Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

2.2. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit :

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées (B. A. Sy. 2008, p. 18) ;
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...) »
- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire. - Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement.

Ainsi qu'il le dit : Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socioculturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

2.3. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en continu et présentées en bas de page.

2.4. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Lieu de publication, Editeur, pages (p.) pour les articles et les chapitres d'ouvrage. Le titre d'un article est présenté entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

2.5. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, Les défis de la mondialisation, Paris, L'Harmattan, société, Paris, Gallimard, 352 p.

BERGER Gaston, 1967, L'homme moderne et son éducation, Paris, PUF. DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », Diogène, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, Violence technologique et développement. La question africaine du développement, Paris, L'Harmattan, 156 p.

Sommaire

Géographie

FACTEURS ET ENJEUX DU RETOUR DE MARCHANDISES DE L'E-COMMERCE DANS LA RÉGION DU TCHOLOGO (COTE D'IVOIRE)	p. 1-17
<i>Céba Timothée KELY, Gaha Franck Olivier GUIHI, Bi Marie Richard Nicetas ZOUHOULA</i>	
DYNAMIQUE DE PRODUCTIVITE ET CAPACITE DE CHARGE DES PATURAGES A DAOUNA/REGION DE SEGOU (MALI).....	p. 18-32
<i>Abdou BALLO</i>	
CONDITIONS DE LOGEMENT : UN INDICATEUR DE LA VULNÉRABILITÉ DES POPULATIONS D'ABOISSO EN CÔTE D'IVOIRE.....	p. 33-50
<i>Vassamouka KONE, Gilles-Harold Wilfried MAI</i>	
PRODUCTIONS CACAOYERE ET CULTURE VIVRIERE : UNE ASSOCIATION CULTURALE COMME STRATEGIE DE DURABILITE DANS LA SOUS-PREFECTURE DE BONON (CENTRE-OUEST, COTE D'IVOIRE)	
<i>Guy Roger Yoboué KOFFI, Yao Privat KOUASSI, Komenan Gabin KOMENAN</i>	p. 51-64
ACCÈS DES FEMMES À LA TERRE CULTIVABLE DANS LES VILLAGES D'ADIAHO ET DE TCHINTCHÉBÉ DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE BONOUA.....	
<i>Babjo Julienne SOGBOU Epse ATIORY, Zohonon Sylvie Céline SERI Epse YAPI, Sidiki Youssouf COULIBALY</i>	p. 65-81
EVALUATION DE LA PAUVRETE ET STRATEGIE DE CROISSANCE ECONOMIQUE.....	
<i>Adoum Younous MAHAMAT, Djibrine Souleyman ALI, Djidainairi Israël NON-NDE</i>	p. 82-98
ACTIVITES COMMERCIALES DE RUE ET DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE DE GOLFE 5 AU TOGO.....	
<i>Djiwonou Koffi ADJALO</i>	p. 99-114

Sociologie

- DIFFUSION DES MOTOS-TAXIS AU SÉNÉGAL ET ANALYSE DE QUELQUES PROBLÉMATIQUES LIÉES À LEUR ESSOR.....
Abdoulaye NGOM p. 115-128

- DU DECLASSEMENT A LA DOMINATION : LA RECONQUETE DU POUVOIR PAR LA FORCE ET LA FABRIQUE D'UN ORDRE AUTORITAIRE AU TOGO (1991-2025).....
Adoté Akué AKPABIE, Solenko GNENDA p. 129-151

Sciences de l'éducation

- EFFETS DES CAPSULES VIDÉO SUR LES PERFORMANCES DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES URBAINES POST-PRIMAIRES ET SECONDAIRES AU BURKINA FASO.....
Céraphin Pegdwende OUÉDRAOGO, Windpouiré Zacharia TIEMTORÉ p. 152-166

- LA RELATION PÉDAGOGIQUE EN PÉRIL : ANALYSE DE L'IMPACT DES OUTILS NUMÉRIQUES SUR LE PROCESSUS ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE.....
Faïhou Anselme HOUNYEVOU, Guillaume Abiodoun Chogolou ODOUWO p. 167-180

Histoire

- LE CIMETIÈRE COLONIAL FRANÇAIS DE BAKEL SENEGAL (1854 – 2020).....
Saliou Dit Baba DIALLO, Ambroise Djéré MENDY, Nicolas Serge Elisé SAGNA p. 181-197

Philosophie

- LA DERIVE DU POUVOIR POLITIQUE AU TCHAD DES ANNEES 1990 A NOS JOURS A TRAVERS UNE ANALYSE DE LA NOTION DE L'AMBITION CHEZ NICOLAS MACHIAVEL ?.....
Jean Michel MOUNGA MBAIDJE TAMBAYE p. 198-210

Psychologie

- SATISFACTION DANS LES ÉTUDES ET TRAVAIL
ACADEMIQUE PERÇU DES ÉTUDIANTS DE
L'UNIVERSITÉ JOSEPH KI-ZERBO AU BURKINA
FASO..... p. 211-223

Yvonne KOUTOU ép. TIBIRI

Lettres modernes

- GUEHEKIA DE MECASSON DOUADELET : UNE ŒUVRE
PARSEMEE DE PROVERBES A STRUCTURE COMPLEXE... p. 224-236

Lagazane KAMAGATÉ, Ehouman Dibié Besmez SENY

- DECOLONIALITE DE L'ETRE ET RHETORIQUE DE LA
RECONCILIATION IDENTITAIRE AU BORD DE
L'OGOOUE..... p. 237-255

Marthe OYANE METOGHO

**DU DECLASSEMENT A LA DOMINATION : LA RECONQUETE DU POUVOIR
PAR LA FORCE ET LA FABRIQUE D'UN ORDRE AUTORITAIRE AU TOGO
(1991-2025)**

Adoté Akué AKPABIE, Solenko GNENDA

Université de Lomé, Togo

Résumé : L'Afrique en général et le Togo en particulier a amorcé un processus démocratique entre 1991 et 1993. Ce processus a transformé les rapports de pouvoirs entre les régimes existants jugés anciens et les partisans des réformes démocratiques. Cette période qui inaugure l'ère démocratique avec le pluralisme politique est aussi à l'origine d'une zone d'incertitude marquée par un affrontement entre stratégies de déclassement et logique de conservation de pouvoir. L'aspiration à la relégation du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) et le Général Eyadema a provoqué une dynamique de résistance construite autour de la force. L'hypothèse centrale est que le déclassement du régime en place en 1991 a engendré une stratégie de reconquête par la force qui, en se consolidant dans le temps, a construit un ordre autoritaire durable, où la contrainte s'est transformée en norme de gouvernance. Cette recherche montre à partir d'une démarche sociohistorique et d'une analyse de contenu que la reconquête du pouvoir par le camp présidentiel, entre 1991 et 1993 s'est fondée sur une logique stratégique articulé autour de l'usage calculé de la contrainte et de la violence. À partir d'un cadre d'analyse composé par la théorie stratégique (Crozier et Friedberg) et l'interactionnisme, la recherche révèle comment la contrainte a servi de ressources politique déterminante pour reconfigurer une position de faiblesse en avantage triomphant. Cette recherche va au-delà de la dimension historique pour interroger la poursuite de cette méthode de pouvoir dans le cheminement politique actuel au Togo. Elle éclaire sur la manière dont la logique de conservation de pouvoir par la force s'est pérennisée, et institutionnalisée, contribuant à l'enracinement d'un pouvoir autoritaire résilient.

Mots clés : Reconquête du pouvoir, stratégie, déclassement politique, force, transition politique

Abstract: Africa in general, and Togo in particular, embarked on a democratic process between 1991 and 1993. This process transformed the balance of power between the existing regimes, considered outdated, and the supporters of democratic reform. This period, which ushered in an era of democracy and political pluralism, also gave rise to a period of uncertainty marked by a clash between strategies of declassification and the logic of power conservation. The desire to oust the Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) and General Eyadema provoked a dynamic of resistance built around force. The central hypothesis is that the removal of the regime in power in 1991 led to a strategy of reconquest by force which, as it consolidated over time, built a lasting authoritarian order, where coercion became the norm of governance. Using a socio-historical approach and content analysis, this research shows that the presidential camp's reconquest of power between 1991 and 1993 was based on a strategic logic centred on the calculated use of coercion and violence. Using an analytical framework combining strategic theory (Crozier and Friedberg) and interactionism, the research reveals how coercion served as a decisive political resource in reconfiguring a position of weakness into a triumphant advantage. This research goes beyond the historical dimension to examine the continuation of this method of power in Togo's current political landscape. It sheds light on how the logic of retaining power by force has been

perpetuated, even institutionalised, contributing to the entrenchment of a resilient authoritarian regime.

Keywords: Recapture of power, strategy, political demotion, force, political transition

Introduction

L'année 1990, a constitué une période déterminante et charnière dans la vie politique de l'Afrique subsaharienne, marquée par des contestations de grandes envergures des régimes de partis uniques. Ces contestations ont été favorisées par un contexte international induit par l'effondrement du bloc soviétique, la chute du mur de Berlin et la pression des bailleurs de fonds, qui ont poussé pour des réformes démocratiques. À l'occasion, nombre de pays africains dont le Togo se sont engagés dans un processus de transition politique aux trajectoires et issues variées. Comme le souligne C. Thiriot (2017), 35 pays d'Afrique ont connu cette étape de transition politique qui a oscillé entre des changements négociés "par le haut" et des ruptures imposées par "le bas". Le Togo s'inscrit dans cette deuxième catégorie. Comme le Bénin, le Congo et le Niger, il a organisé une conférence nationale souveraine dont l'objectif fut d'ouvrir la voie vers un système démocratique.

Ces transitions n'ont toutefois pas été de simples formalités protocolaires, elles ont conduit à de profonds bouleversements dans les rapports de force et les équilibres institutionnels. Au Congo, la constitution issue de la conférence nationale réduit le président Sassou N'Gesso à un rôle honorifique : « le chef d'Etat conserve son poste, mais voit cependant ses fonctions réduites à un rôle honorifique » (C. Thiriot (2017 : 31). Au Bénin, le président Mathieu Kérékou a subi le même sort, voyant ses prérogatives confiées au Premier ministre (A. Afise, 1995 ; R. Banegas, 1995). Au Niger aussi, le pouvoir du chef de l'État est réduit à la portion congrue (E. Aparad, 2015).

Le Togo n'a pas échappé à cette dynamique de déclassement de l'ancien régime. L'acte 7 portant loi constitutionnelle dépossède le chef de l'État de l'essentiel de ses pouvoirs exécutifs, au profit du Premier ministre (J. Y. Degli, 1996, p. 241). A. Loada et J. Wheatley (2015, p. 116) analysant la transition togolaise, indiquent que : « le chef de l'État est dépossédé de ses pouvoirs initiaux, y compris le contrôle qu'il exerçait sur l'armée, probablement en raison de la méfiance ressentie d'un retour à la dictature ».

Contre toute attente, l'ancien régime est parvenu à inverser le cours des évènements et à reconquérir les pouvoirs perdus en l'espace de deux ans, contrairement à ses pairs Béninois et Congolais. L'issue de cette période, désignée comme « anormalité » selon R. Banegas (1993) est déterminée par l'habileté et le talent des acteurs engagés dans le jeu de pouvoirs. Ce renversement de situation a produit des incidences politiques et symboliques durables. L'usage de la force, initialement instrumentale s'est progressivement institutionnalisé dans les pratiques de gouvernance, tandis que la peur de la répression s'est intériorisée dans la société togolaise comme norme implicite

d'obéissance. La question centrale qui en découle est de savoir comment un pouvoir affaibli par le déclassement politique en 1991 et voué à la disparition, a pu se régénérer et transformer une transition démocratique en matrice d'un autoritarisme durable ?

L'hypothèse centrale est que le déclassement du régime en place en 1991, a engendré une stratégie de reconquête par la force qui, en se consolidant dans le temps, a construit un ordre autoritaire durable, où la contrainte s'est transformée en norme de gouvernance.

Dans ce contexte d'institutionnalisation de l'incertitude (A. Przeworski, 1991), où les règles du jeu politique étaient en pleine transformation, cette recherche, vise à analyser les mécanismes et les stratégies qui ont permis cette reconquête du pouvoir. Il s'agit aussi de proposer une mise en perspective en examinant comment les logiques politiques et les méthodes utilisées durant cette période transitoire (1991-1993) ont continué de fonder les pratiques de pouvoir au Togo, bien au-delà, jusqu'à la période contemporaine, contribuant à la longévité du régime en place. Cette stratégie, loin d'être un simple comportement de survie, s'inscrit dans une rationalité instrumentale qui est étudiée à l'aune des théories de l'interaction et de l'analyse stratégique.

1. Théorie de référence

Pour étudier la séquence complexe de la reconquête du pouvoir au Togo, cette recherche s'adosse sur deux théories complémentaires : l'interactionnisme et l'analyse stratégique. L'interactionnisme conçoit la société comme une résultante des interactions entre les individus. Dans cette condition, les individus agissent en fonction du sens qu'ils attribuent aux choses et ce sens, dérive de l'interaction sociale que les individus ont avec les autres (La toupie, 2016). Pour P. Cabin (2000), la compréhension du jeu social est déterminée par les interactions entre les individus et le sens que les individus donnent à leur action. Cette théorie est en adéquation avec le contexte politique entre 1991 et 1993 en ce sens qu'elle rend compte du fait que la stratégie adoptée par l'ex-parti unique est déterminée par les actions de l'opposition visant à le dépouiller de tous les pouvoirs et à consacrer sa disparition.

La théorie de l'analyse stratégique indique que les comportements des individus sont construits dans des contextes spécifiques et dans l'objectif de l'atteinte de certains buts. Dans la dynamique de l'analyse stratégique, les individus en vue de l'atteinte des buts visés construisent leur propre stratégie en se basant sur les ressources disponibles et en fonction des contraintes du moment perçues. Et pour une efficacité à leurs actions, les acteurs modifient leurs stratégies par rapport à la conjoncture existante (M. Crozier, E. Friedberg, 1977). Cette théorie illustre parfaitement la capacité d'adaptation stratégique de l'ancien régime. L'évocation de ces théories permet d'étudier la dynamique de reconquête dans une approche à la fois compréhensive et explicative.

2. Fondements et enjeux du processus démocratique au Togo entre 1990 et 1993

La période de la guerre froide a connu l'institutionnalisation du parti unique en Afrique, soutenue à la fois par le bloc occidental et soviétique. Ces blocs justifiaient cette option en considérant le multipartisme comme un système subversif, sûrement néfaste pour leurs influences respectives. Il est alors évident que c'est pour des raisons d'hégémonie que les hommes d'État des pays occidentaux et soviétiques ont soutenu que l'Afrique subsaharienne n'était pas apte à adopter la démocratie.

Le pas décisif s'opère entre 1989 et 1990, lorsque les pays du bloc, auparavant sous le contrôle de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) s'engagent dans un processus de transition démocratique. Cette dynamique, encouragée par des conditionnalités pour l'adhésion aux institutions européennes, a entraîné des changements politiques, économiques, des mœurs et de nouvelles croyances collectives (J. M'pereng, 2004). Cette mutation politique dans les pays autrefois sous l'emprise de l'URSS a eu des incidences sur le déclin de nombre des régimes politiques en Afrique. L. M. Yoka (1999, p. 90) ne tarit pas d'éloges à l'endroit de la perestroïka qui devrait soigner des maux en Afrique avec la transition politique :

La perestroïka africaine n'est plus seulement une mutation opérée d'un ordre à un autre, c'est chez nous, un acte d'exorcisme : il s'agit pour la magie du verbe régénérateur récupéré par les sages de la cité, de conjurer la malédiction des systèmes politiques qui ont ensorcelé et enchainé l'histoire, c'est-à-dire la mémoire et la conscience collective sous la férule de potentats déguisés en prophète.

Cette mutation politique a eu des incidences sur le déclin des régimes africains à l'image du modèle soviétique. Dans la société, la transition politique devrait mettre un terme à la déliquescence de l'autorité de l'État, dont les tenants du parti unique étaient tenus pour responsables. Au Togo, entre 1980 et 1990, selon R. Danioué (1994, p. 194) :

On a assisté à une sorte de déliquescence de l'autorité de l'Etat avec la recrudescence de la corruption à tous les échelons, de la base au sommet de la hiérarchie politique et administrative. Les services publics sont monnayés contre les pots-de-vin : du planton à qui il faut « faire quelque chose » avant d'être introduit au chef de service, au ministre, expert en fausses factures, en passant par les agents de la sécurité publique que le transporteur doit soudoyer pour se soustraire au contrôle routier.

P. Decraene (1983, p. 82) confirme ce malaise en constatant que : « dans beaucoup de capitales africaines, l'administration est devenue un simple organe d'exécution du parti, les instances de ce dernier ayant pris l'habitude de mettre l'administration devant le fait accompli, en prenant des décisions relevant normalement de son ressort ».

Sur le plan économique, l'objectif premier était de restructurer la gouvernance pour mettre un terme à une gestion personnelle et opaque des ressources de l'État. Cette mauvaise gestion fut aggravée par la conjoncture économique des années 1980, caractérisée par la chute de la valeur des matières premières et des programmes d'ajustement structurel. Pour N. Van de Valle (2001, p.67), « la crise économique a érodé la légitimité des régimes autoritaires, les citoyens rejetant de plus en plus la responsabilité de la détérioration des conditions économiques sur leurs gouvernements. Cette perte de légitimité a ouvert la voie à l'opposition politique et aux demandes de réformes » (N. Van de Valle, 2001, p. 67). Il ajoute que :

la crise économique des années 1980 a sapé la base matérielle des régimes autoritaires en Afrique. Les régimes qui s'étaient appuyés sur le patronage et le clientélisme pour se maintenir au pouvoir se sont trouvés de plus en plus incapables de répondre aux demandes de leurs partisans (N. Van de Valle, 2001, p. 52).

Cette situation économique a accentué la paupérisation des populations qui trouvaient opportun de reformer les systèmes de gouvernance publiques à travers les transitions politiques sur le continent. Selon M. Devey (1997), la situation économique du Zaïre à la veille du processus démocratique n'était pas envieuse et ceci à cause de la gouvernance irresponsable du régime de parti unique. De même, selon la même source, la transition politique devait mettre fin à la gestion douteuse du régime de Mobutu, caractérisé par la prédatation systématique et le détournement des deniers publics. Au Bénin, R. Adjaho (1992) précise qu'avant la transition, il y avait une absence totale du contrôle approprié sur les recettes et les dépenses de l'État, du fait, d'une gestion désordonnée et irresponsable des deniers publics. Il ajoute que par la faute d'investissements fantaisistes et hasardeux, la situation financière de l'État béninois s'est dégradée. A. Afise (1995) ajoute que la situation était marquée par six (6) mois d'arriérés de salaire des fonctionnaires et la fermeture des classes depuis janvier 1989.

Au Togo, le président fondateur du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT), résumait lui-même la situation prévalant avant la transition en ces termes : « S'agissant des entreprises ou des sociétés publiques, on a l'impression que l'État n'investit que pour récolter des pertes, aucun souci de rigueur dans la gestion, le budget d'investissement et le budget général sont constamment sollicités » (C. Ameganvi 1998, p. 52). Ces insuffisances ont milité en faveur de la mise en place d'une transition politique chargée de réaliser la mutation vers des régimes démocratiques, considérés comme l'alternative salutaire.

Sur le plan politique, la fin des partis uniques constituait une opportunité pour mettre fin à la personnalisation du pouvoir et à la prééminence du parti-État. T. Danioué (1994, p. 185), analyse qu'au Togo, la constitution de 1979, : « en focalisant les institutions de l'État sur un seul individu a non seulement fait des affaires de l'État une affaire d'un

individu, mais aussi elle n'a fait que bâillonner les parlementaires faisant de l'Assemblée nationale, une simple chambre d'enregistrement ». La même source indique que les statuts du parti unique au Togo prévoient que : « Le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT), avec ses instances, a la primauté sur les structures de l'appareil de l'État et, d'une manière spécifique, le Bureau Politique National est placé au-dessus du gouvernement. Par ce fait, le RPT est responsable de l'action de l'État » (T. Danioué, 1994, p. 201). Cette mutation politique a pour avantage de privilégier désormais la communication verticale qui a pour vertu selon T. Danioué (1994, p. 187) : « de permettre aux hommes d'« en haut » d'être à l'écoute permanente de ceux d'« en bas ».

La suppression des partis uniques favorisait en conséquence l'émergence des partis politiques aux idées diversifiées, permettant à des acteurs et citoyens longtemps réprimés, de participer à la vie politique et de constituer une alternative au pouvoir à travers des élections disputées (D. Kokoroko, 2009). Pour M. Bratton et N. Van de Walle (1997), ces réformes ont donné l'occasion à l'apparition de nouveaux acteurs (partis politiques d'opposition, et société civile), constituant des contre-pouvoirs aux dirigeants en fonction.

Pour ce faire, ces réformes politiques ont engendré une lutte pour la conquête du pouvoir. Pour l'opposition, cette lutte trouva son expression à travers la conférence nationale et la mise en place de nouvelles institutions démocratiques. Et pour l'ex-parti unique, les stratégies violentes seront mises à contribution pour récupérer le pouvoir perdu.

3. Le déclassement de l'ex-parti unique et ses responsables au Togo (1991-1993)

La transition vers la démocratie a donné lieu aux manœuvres de dépossession du pouvoir concentré entre les mains de l'ex-parti unique et son fondateur Gnassingbé Eyadema. La conférence nationale, ouverte en juillet 1991, fut le point de départ du déploiement de l'offensive des réformateurs en vue de desserrer l'emprise d'un pouvoir exercé depuis 1967. Cette entreprise de déclassement s'est concrétisée par une série de décisions souvent en rupture avec l'accord du 12 juin 1991.

3.1. La proclamation de la souveraineté de la conférence nationale, une rupture avec l'accord du 12 juin 1991

La première décision stratégique de l'opposition fut de proclamer la souveraineté de la conférence nationale. Cette décision, allant au-delà de l'accord du 12 juin 1991 dont est issu la conférence nationale, constituait ce que M. Crozier (1981) nommait l'exploitation d'une «marge de liberté». L'accord du 12 juin 1991 a prévu que la conférence nationale devrait notamment mettre en place les nouvelles institutions et un organe législatif de transition. Mais, par son acte n°1, la conférence nationale en son article 4 s'est érigée en un organe législatif, se considérant désormais habilitée à légiférer. Elle s'arroge également le droit de suspendre la constitution du 9 janvier 1980 en vigueur, ainsi que

toutes les autres institutions qui en sont issues. Ces dernières étaient censées demeurer en vigueur jusqu'à la mise en place des nouvelles. Le chef de l'État déplore cette situation en ces termes :

Il va sans dire que si nous restons dans le cadre de l'accord qui permis la tenue de cette conférence, le changement démocratique auquel nous aspirons interviendra pacifiquement et normalement dans trois semaines. Ainsi, il y aura de suspension de la constitution actuelle, la dissolution de l'Assemblée nationale et du gouvernement et sans discontinuité, la mise en place d'une constitution et des organes de transition

Selon M. Crozier et E. Friedberg (1981), les acteurs sans distinction de niveau hiérarchique disposent d'une marge de liberté avec des ressources et comportements imprévisibles pour les autres acteurs. Cette marge de liberté au Togo est favorisée par la conjoncture politique, caractérisée par la fragilisation du pouvoir en place et la pression de la rue organisée par les réformateurs. Cette conjoncture politique en 1991, constitue la zone d'incertitude que M. Crozier et E. Friedberg (1977) définissent par une zone ou une circonstance qui rend le comportement de l'acteur incertain et imprévisible. Profitant de cette zone d'incertitude, les réformateurs vont accroître leur pouvoir en dépouillant l'ex-parti unique. Par la faveur de cette zone d'incertitude, les réformateurs ont transformé la conférence nationale en une instance souveraine, neutralisant du coup le pouvoir du chef de l'État.

Cette souveraineté proclamée enlevait tout droit au chef de l'État de recadrer les assises en cas d'excès conformément à l'accord du 12 juin 1991. Elle permettait aux réformateurs de prendre des décisions contraires aux contenus de l'accord, et même d'inscrire de nouveaux contenus à l'ordre du jour. Cet acte fut considéré par le camp présidentiel comme un coup d'état constitutionnel, la conférence nationale s'arrogeant des prérogatives législatives et constituantes.

L'acte n°1 de la conférence nationale souveraine illustre l'étendue de cette reprise de souveraineté. Son article 6 justifiait une destitution selon T. Danioué (1994). Il dispose qu':

en cas de vacances du président de la République pour quelques causes que ce soit constaté par la conférence nationale, statuant à la majorité des 2/3 des délégués, l'intérim est assuré par le président de la conférence nationale jusqu'à la mise en place des organes de la transition (J.Y. Degli, 1996, p.235).

L'article 11 confirmait la portée juridique immédiate de ses décisions lorsqu'il dispose : que « le présent acte sera promulgué dans les vingt-quatre heures de sa transmission au président de la République. Il sera publié au Journal Officiel et exécuté comme loi constitutionnelle de l'État ». Par ces dispositions, l'on peut aisément constater que la conférence nationale s'est érigée en pouvoir constituant, contrairement à l'accord du 12

juin 1991. Le président de la République pouvait donc être destitué pour quelques raisons que ce soit par la conférence nationale, laissant plein pouvoir à la nouvelle instance législative et à son président.

3.2. Le déclassement par le transfert des prérogatives exécutives au Togo

Le déclassement institutionnel s'est poursuivi et approfondi avec l'adoption de l'acte n°7 portant loi constitutionnelle, organisant les pouvoirs durant la période de transition au Togo. Ce texte assure un transfert massif des attributions du chef de l'État vers le Premier ministre Joseph Kokou Koffigoh. Alors que l'article 26 maintenait le président comme chef de l'État et chef suprême des armées, les articles 34, 35 et 39 attribuaient au Premier ministre la désignation des membres du gouvernement, la présidence du conseil des ministres, la disposition des forces armées et la conduite de la politique de la nation (J.Y. Dègli, 1996, p.214). Cet acte visait à priver Eyadema du contrôle de l'armée, considérée comme principale acteur d'un potentiel retour à un régime autoritaire.

3.3. L'exclusion et la dissolution du RPT ou les manœuvres de déclassement

Le paroxysme atteint par l'acte n°7 est perceptible avec l'exclusion des figures de proie de l'ancien régime. L'article 61 de l'acte n°7 exclut le président Eyadema et les autres principaux membres de la transition des premières élections mettant fin à la transition. Cette disposition est en contradiction avec l'accord du 12 juin 1991 qui dispose en son point 6-b que : « Les élections générales qui se tiendront à la fin de la période de transition doivent donner à chacun la possibilité de se soumettre, à égalité de chance, au verdict des électeurs, sous le contrôle d'observateurs pour en vérifier la régularité ». Le déclassement s'est poursuivi avec la dissolution de RPT par le Haut Conseil de la République (HCR). Cette dissolution a été justifiée par plusieurs raisons. La première raison est la nature « antidémocratique » du parti et les problèmes politiques que pose ce sigle dans la société togolaise. La deuxième explication évoque des raisons éthiques selon laquelle, il faut empêcher les membres du RPT de continuer d'exercer en politique, car, « du point de vue éthique, il est anormal qu'on permette à des gens qui hier ont parrainé des crimes et qui aujourd'hui continuent de commettre d'autres forfaits de s'organiser en parti politique » (Nouvelle Marche, n°3656 du 27 novembre 1991). Cette tendance à l'épuration a produit dans le camp présidentiel un sentiment d'humiliation collective, surtout au sein des forces armées, soutien historique du régime.

3.4. La récupération de l'appareil sécuritaire une stratégie de déclassement au Togo

En parallèle, des nominations au sein des Forces Armées Togolaises (FAT) sont venues corroborer la thèse de déclassement ciblée de l'ancienne hiérarchie militaire. Plusieurs décrets modifient la hiérarchie militaire, substituant à des proches du président Eyadema,

des officiers considérés comme neutres ou favorables à la transition. Ainsi, par décret n°91-012/PMRT, le colonel Koffi Afényo Tépé est nommé chef d'état-major général adjoint des FAT (Nouvelle marche n° 3604 du 24 septembre 1991), tandis que le décret n° 91-001/MDN du 27 septembre 1991, nomme le capitaine Moussi Koffi Ogou officier tir, armement et munitions des FAT. À travers ces décisions, l'on perçoit que l'armée est l'objet d'une lutte de légitimité entre le président fragilisé et le gouvernement de transition en position de force.

Par le décret n° 91-11 du 26 septembre 1991, le président Eyadema est mis en position de non-activité par un acte administratif pour la première fois depuis 1967. Cette décision suscite dans les rangs de l'armée un profond sentiment de représailles.

Ces différentes décisions de l'opposition désormais en position de force qui relèguent le parti au pouvoir et ses dirigeants ont suscité chez ces derniers, le déroulement d'une stratégie axée sur la force pour la conquête du pouvoir perdu.

Au-delà des implications institutionnelles, le déclassement apparaît comme une humiliation pour les responsables du pouvoir. Dans le cadre de l'interactionnisme, ce contexte illustre la logique d'action réciproque : chaque décision de l'opposition provoque une réponse asymétrique du pouvoir fragilisé. C'est dans cet environnement tendu que va s'enraciner la logique de la force comme mode de reconquête du pouvoir. Les FAT vont inaugurer une épreuve de force systématique destinée à briser la dynamique de l'opposition et à reprendre le dessus.

4. La Force comme ultime alternative de reconquête de pouvoir par l'ancien régime au Togo (1991-1993)

La conquête du pouvoir par la force s'inscrit dans une tradition politique ancienne. V. Debrut (2022) le rappelle en précisant que trois moyens sont traditionnellement reconnus pour accéder au pouvoir. Il s'agit de la force, l'héritéité et les élections. Au Togo, le camp présidentiel ne pouvant espérer un succès électoral dans ces conditions et rejettant la déchéance politique était dans l'obligation de mobiliser sa ressource principale qui est la maîtrise de la coercition. Cette démarche est en adéquation avec l'analyse de R. Polin (1957), pour qui, un homme politique dans la conquête du pouvoir, nécessite les lois et la force. Mais comme le premier ne suffit pas, il est donc indispensable pour un dirigeant d'user de la force. Il ajoute également « qu'aucune considération de justice ou d'injustice, d'humanité ou de cruauté, d'ignominie ou de gloire ne doivent arrêter l'homme d'État, mais seulement une considération d'efficacité et d'opportunité » (R. Polin, 1957, p. 525). N. Machiavel (1515), justifiait déjà l'usage de la force dans la lutte pour le pouvoir. Selon lui, le prince doit savoir agir en bête lorsque les lois deviennent inefficaces. Il doit agir comme un lion pour effrayer les loups et comme un renard pour éviter les pièges. Le déploiement de la force par le camp présidentiel déclassé au Togo entre 1991 et 1993 montre également que devant la frustration, la force reste une alternative pour accroître

son pouvoir. Selon T. Gurr (1970), plus la frustration est dense, plus grande est le niveau d'agression contre la source de la frustration. L'usage de la force au Togo entre 1991 et 1993 par le camp présidentiel arbore deux fonctions, celle de défense et de négociation politique.

4.1. L'usage de la force comme moyen de pression de l'ancien régime frustré au Togo (octobre-décembre 1991)

En octobre 1991, les FAT ont décidé de dérouler la stratégie de la violence ciblée pour rétablir le pouvoir perdu et répondre à la provocation des opposants. Cette considération relève de l'interactionnisme qui postule que le jeu social est une résultante des interactions entre individus et du sens qu'ils donnent à leurs actions (P. Cabin, 2000). C'est à ce titre que T. Danioué (1994, p. 371) conclut que : « le Premier ministre avait le choix de coopérer avec les forces armées et de sécurité ou de les défier. Il choisit de les défier ». Et pour l'armée, ce défi donnait un coup d'envoi à la loi de la jungle au Togo.

Dès le 1er octobre 1991, les FAT fidèles au président Eyadema investissent la résidence du Premier ministre de transition afin de l'arrêter. L'échec de cette initiative conduit les éléments des FAT à contrôler les médias publics afin de diffuser des communiqués qui exigent la dissolution des institutions de la transition et l'annulation des nominations intervenues en leur sein (Nouvelle Marche n°3612 du 2 octobre 1991). Les FAT dans un message radiodiffusé à l'occasion et comme une semonce signifient avec autorité :

que les provocations flagrantes cessent immédiatement, car à partir de cet instant-même, tout acte agressif ou déshonorant vis-à-vis des militaires dans la rue ou ailleurs comporte des risques pour celui qui en est l'auteur. Nous acceptons cette loi de la jungle imposée depuis le cinq octobre 1990 (T. Danioué (1994, p. 374).

En guise de réaction à la dissolution du RPT, le 27 novembre 1991, les FAT récidivent pour desserrer l'étau qui se resserrait contre ce parti et ses dirigeants. À l'occasion, :

« Les militaires prirent position aux points stratégiques de Lomé, encerclèrent le siège du gouvernement, s'emparèrent de la radio et commencèrent à passer des communiqués réclamant la dissolution du HCR, la démission du Premier ministre et la désignation par le Général d'un nouveau Premier ministre. (...). Les militaires tirèrent sur les paisibles citoyens à Kodjoviakopé, quartier sud-ouest de Lomé II » (J. Y. Degli, 1996, p.111).

Ce siège des FAT produit des résultats significatifs dans la restauration de l'ex-parti unique et ses dirigeants. Ainsi, le Premier ministre forcé au dialogue a dû consentir à un remaniement ministériel avec la participation du RPT, sans donner une suite aux revendications des insurgés. Pour faire plier le Premier ministre, les éléments des FAT insatisfaits ont donné l'assaut à la primature le 3 décembre 1991, en conclusion de

l'opération qui débuta la veille autour du siège du gouvernement (Le Regard n° 19 du 3 au 9 décembre 1991). Le Premier ministre Joseph Kokou Koffigoh s'est rendu, certainement apeuré par l'entrée en activité des « chars d'assaut scorpion, des blindés et les tirs d'obus sur le bâtiment que lui et ses hommes occupaient » (J. Y. Degli, 1996, p. 112). Le Monde (1991, p.1) illustre l'ampleur de la force employée le 3 décembre 1991 à la primature :

une épaisse colonne de fumée noire montait, mardi 3 décembre, dans la matinée, du siège du gouvernement à Lomé, où le Premier ministre togolais, Me Joseph Kokou Koffigoh était retranché depuis la veille. La radio de Lomé a ensuite annoncé que M^e Koffigoh était " vivant et aux mains des forces armées ". A l'aube, les militaires avaient donné l'assaut à la " primature ", y pénétrant avec des chars, avait signalé le standardiste de la résidence du Premier ministre à notre correspondant Jean-Karim Fall. Les militaires qui encerclaient depuis lundi matin le siège du gouvernement ont attaqué à 6 h 25. Des tirs intenses d'armes automatiques et d'armes lourdes ont été entendus pendant une heure depuis le centre-ville, situé à quelques centaines de mètres du siège du gouvernement. " Ils sont entrés avec des chars, il y a des morts, aidez-nous ", s'est écrié un témoin par téléphone. Au milieu de la nuit, des renforts de troupes se dirigeant vers le siège du gouvernement avaient été signalés. Les communications téléphoniques ont été coupées dans toute la ville.

G. Tété dans ses mémoires à travers Le Togolais (2012), est conscient que les événements du 2 et 3 décembre 1991 relevaient d'une stratégie de la terreur orchestrée par le président frustré en vue de la reconquête du pouvoir. Il déclare : « Eyadema venait de gagner son premier duel contre la transition. Le combat à venir va consister à recouvrer l'intégralité de ses pouvoirs d'antan. Une politique de reconquête savamment élaborée par ses militaires » (Le Togolais, 2012, p.7). Jeune Afrique, n°1655 abonde dans ce sens en ces termes :

« Après un bref passage à vide, il a, avec une habileté consommée, admirablement joué de la terreur que certains militaires togolais suscitent et entretiennent. Le climat permanent de tension qui règne au Togo fait partie d'un scénario minutieusement élaboré depuis l'assaut contre la primature, le 3 décembre 1991 » (jeune Afrique n° 1655, p19).

Le chef de l'État Togolais en agissant ainsi, s'est donc résolu à se conformer à la théorie de l'analyse stratégique (M. Crozier, E. Friedberg, 1977) et à la prescription de Machiavel selon laquelle, le prince doit dans certaines circonstances se comporter comme un lion pour se défendre des loups et en renard pour savoir éviter les pièges (N. Machiavel, 1515).

4.2. Les premiers gains obtenus : la réhabilitation du RPT et le nouveau contrat social

L’usage de la stratégie de la terreur à produit des résultats significatifs. Le premier gain fut symbolique, le 3 décembre 1991, alors que l’on est habitué à un protocole officiel selon lequel, les allocutions télévisées des deux responsables de l’exécutif étaient précédées et clôturées par l’hymne national, seule celle du président de la République respecta le protocole.

Un autre gain fut la nouvelle attitude du Premier ministre, il devient équilibriste face à la décision portant dissolution du RPT. Il décida de réhabiliter le RPT en estimant qu’il est une formation politique qui draine aussi des Togolais et qui ne saurait être supprimée de la scène politique. En contrepartie, le HCR devra également continuer à exister, car il est une institution constitutionnelle (Nouvelle Marche n° 3651 du 13 décembre 1991). Visiblement, les événements du 3 décembre qui sont d’une rare violence avaient changé les rapports de force, car selon J. Y. Degli (1996, p. 116), « Koffigoh avait désormais peur du Général et de ses hommes armés qui ne reculaient devant rien ».

À la suite de l’effet psychologique suscitée par la violence du camp présidentiel, ce dernier obtient un autre gain à travers le “contrat social” proposé par le Premier ministre. Cette proposition a prévu la concertation permanente entre les organes de la transition, la réconciliation entre les Togolais et l’armée, la garantie des libertés publiques et les droits fondamentaux, l’organisation des élections libres et démocratiques sous le contrôle international, l’assainissement de l’économie nationale, l’acceptation d’une trêve sociale. Le plus grand gain obtenu à travers ce compromis, fut la garantie de la liberté d’association avec la réhabilitation du RPT dans l’arène politique. Le point 5 du “contrat social” prévoit :

Il doit être également clair qu’au nom de la démocratie, tout Togolais a le droit d’appartenir à tout parti politique de son choix, dès lors que celui-ci se conforme à la charte des partis politiques et à la réglementation en vigueur. Ce droit est donc reconnu au Rassemblement du Peuple Togolais, après la dissolution du RPT parti-État dont les biens devront être transférés au trésor public (J. K. Koffigoh, 1991, p. 7).

Le camp présidentiel obtient aussi un remaniement ministériel avec sa participation. Malgré ces gains, le contrat social avait un goût inachevé, car l’essentiel des pouvoirs était toujours détenu par le Premier ministre et le HCR. Par ce fait, le recours à la force devait se poursuivre jusqu’à satisfaction totale.

4.3. Intensification de la stratégie de la terreur pour davantage de gains politiques

Malgré l’obtention des gains, la terreur s’est poursuivie et s’étend dans tout le pays. La tournée d’explication et de sensibilisation dénommée “caravane de la démocratie” du 16 au 26 mars 1992 à l’intérieur du pays a été violentée dans les préfectures de Blitta et

Sotouboua. Le 9 avril 1992, les éléments en civil des FAT occupent la radio Lomé et la télévision nationale pour diffuser des communiqués de protestation contre le calendrier de la transition fixé par le gouvernement et exigent le remboursement aux Togolais de leurs cotisations pour ce parti à la suite de la dissolution du RPT (J. Y. Dégli, 1996). Cette cotisation fut prélevée sur le salaire des fonctionnaires et pour le compte du parti unique.

Le 5 mai 1992, le cycle de la terreur entre dans sa phase systématique visant à obtenir la reddition des institutions de la transition. À cette date, la délégation de l'Union des Forces de Changement (UFC) tombe dans une embuscade à Soudou pendant qu'elle se rendait à Bafilo pour un meeting. De nombreuses victimes ont été recensées, dont le président de l'UFC Gilchrist Olympio grièvement blessé. Les éléments de l'armée togolaise ont été désigné comme auteurs de cette embuscade par le rapport de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (1992). La terreur s'est étendue à d'autres figures de l'opposition. Le 21 mai 1992, un groupe de militaires saccagea et incendia le domicile de Mr Zoumaro Lantame, ministre du premier gouvernement de transition. Mr Mba Kabasséma, chef du Parti des Démocrates Togolais (PDT), parti d'opposition a été enlevé et molesté par des hommes en uniforme le 15 juin 1992 (J. Y. Dégli, 1996).

Selon ce dernier, cet usage de la force avait un spectre plus large en termes de revendications et visait à terme à retrouver la plénitude des pouvoirs perdus par le camp présidentiel. Ce déploiement de la violence sur les opposants en 1992 visait à faire pression sur le gouvernement et sur un certain nombre de sujets relatifs à la conquête du pouvoir. Il s'agit d'abord, d'influencer le cours du recensement électoral prévu du 20 au 23 avril 1992. Pour le camp présidentiel, il aurait fallu une loi et non un décret pour lancer le recensement. Il estime en plus que les étrangers installés au Togo n'étaient pas recensés et que l'adoption de la densité comme critère de découpage électoral n'était pas appropriée. L'adoption du bulletin unique pour les votes était aussi une revendication. Ensuite, le camp présidentiel contestait les décisions portant sur la nécessité de démissionner de l'armée avant d'être candidat à une élection. Enfin, la revendication porte sur les dispositions de l'acte 7 portant loi constitutionnelle organisant les pouvoirs pendant la transition et interdisant aux membres de l'exécutif d'être candidat à l'élection présidentielle.

Pour J. Y. Dégli (1996, p. 125), « tant que le Général et ses partisans n'obtiendront pas de gain de cause, les assassinats, tentatives d'assassinat, les plasticages de biens des opposants, les actes de violence et les menaces diverses ne cesseront pas ». Nous sommes bien dans la logique de l'analyse stratégique de M. Crozier et E. Friedberg (1977) qui établit que les comportements des individus sont générés par des acteurs dans une situation suscitée pour atteindre des buts. Ce cycle de violences orchestrées a permis au camp présidentiel d'établir un rapport de force favorable et contraindre l'opposition à la négociation.

5. Des pourparlers de restauration du camp présidentiel sous pression de la force

Les pourparlers qui s'ouvrent en juin 1992 au Togo sont une opportunité pour le camp présidentiel de transformer ses gains tactiques en gains stratégiques.

5.1. Une terreur orchestrée pour peser sur le dialogue

Des négociations démarrent le 22 juin 1992 et visent à trouver des solutions aux questions divergentes sur notamment, les élections, la sécurité des biens et des personnes. Ces négociations seront pour le camp présidentiel une “ zone d’incertitude” définie selon M. Crozier et E. Friedberg (1977) comme une zone où l’on rend ses conduites imprévisibles pour accroître son pouvoir. Dans ce contexte, pour tirer le maximum de gains des pourparlers, le camp présidentiel maintient une pression violente sur les discussions. C’est pourquoi, le chef de l’État, « annonçait sur les ondes nationales et internationales qu’il mettrait fin à l’insécurité si les pouvoirs qui lui sont retirés par la Conférence Nationale Souveraine (CNS) lui étaient restitués » (J. Y. Dégli, 1996, p. 126). Ce fut une reconnaissance par ces déclarations du chantage comme instrument de négociation.

Pour concrétiser la pression mise sur les discussions, les assassinats et tentatives d’assassinat se sont poursuivis. Le 23 juillet 1992, Tavio Amorin, responsable du Parti Socialiste Panafricain (PSP) est abattu par des éléments des FAT identifiés (Le Monde, 1992). L’auteur de ce crime est un agent du corps des gardiens de la paix qui s’est réfugié après son forfait dans la résidence privée du chef de l’État (J. Y. Dégli, 1996). Pour empêcher la poursuite du processus électoral sans avoir obtenu les concessions attendues, les locaux du Centre d’Étude et de Traitement Informatique (CENETI) ont été vandalisés et les données relatives au recensement électoral qui s’y trouvaient ont été incendiées dans la nuit du 8 au 9 août 1992 (J.Y. Dégli, 1996).

Le 17 août 1992, le ministre des mines et de l’équipement Yao Amédéa échappe à une tentative d’assassinat après avoir essuyé plusieurs coups de feu attribué selon J.Y. Dégli (1996) aux hommes du président Eyadéma : « les assassins du Général, à bord de leur fameuse Mercedes ont tenté, lors d’une course-poursuite à travers les rues de Lomé, d’assassiner le ministre des mines et de l’équipement Joseph Yao Amédia » (J.Y. Dégli, 1996, p. 127). Les opposants au camp présidentiel sont d’ailleurs convaincus que cet usage de la force était de l’initiative de leurs adversaires. Le Monde (1992, p. 1) à propos témoigne : « Depuis l’attentat contre M. Gilchrist Olympio, le 5 mai, les hommes politiques sont convaincus de l’existence d’un plan d’élimination physique visant les contestataires du régime. “ Les extrémistes de l’armée vont nous tuer un par un”, assure l’un d’eux ». Ces actes de violence ont atteint leur objectif, car le processus électoral amorcé fut interrompu avec le report du référendum au 19 août 1992. Dans cette dynamique, il est clair que rien ne devrait évoluer sans la restauration du camp présidentiel. C’est pourquoi, le Général Quesnot Christian, chef d’état-major particulier du président François Mitterrand fut dépêché afin de contenir le camp présidentiel et les

militaires contre toute déstabilisation de la transition politique au Togo (J. Y. Dégli, 1996).

5.2. L'accord du 19 août 1992 au Togo ou l'apogée de la stratégie de la terreur

La pression exercée sur l'adversaire politique par le camp présidentiel suite aux crises gouvernementales et incursions de l'opposition, conduit à la restauration des pouvoirs perdus de l'ancien parti unique et de ses responsables à travers un accord signé le 19 août 1992 entre le camp présidentiel et l'opposition (T. Danioué, 1994). L'opposition échange la réhabilitation du président Eyadema et ses pouvoirs contre la sécurité et la prolongation de la transition jusqu'au 31 décembre 1992. De ce fait, les deux parties s'accordent à laisser au président de la République :

- la présidence du conseil des ministres en fonction de l'importance des sujets inscrits à l'ordre du jour ;
- la formation conjointe du gouvernement
- la signature conjointe avec le Premier ministre des décrets de nominations de membres du gouvernement ;
- la signature conjointe avec le Premier ministre des décrets de nomination aux emplois civils et militaires (journal officiel n° 29 du 28 août 1992 ; T. Iwata, 2000) ;
- le droit de se présenter aux prochaines élections sans avoir démissionné de l'armée.

Le camp présidentiel a en outre réussi par la force à obtenir la modification de l'ordre de passage des élections qui devraient commencer par le référendum, puis les élections locales, ensuite, les législatives et enfin les présidentielles. La poursuite de la stratégie de la force a également permis d'obtenir le report de la résolution de la question relative au bulletin unique, pourtant acquise dans le nouveau code électoral. Cette dernière question devra être tranchée par une décision des organes de transition sans l'avis du Premier ministre. Le camp présidentiel obtient aussi une concession de l'opposition sur le découpage électoral. Désormais, il est retenu que le nombre de députés ne sera plus rigoureusement proportionnel à la population du pays, mais il sera fonction de la géopolitique. Le Togo est ainsi divisé entre le nord et le sud. Les deux parties doivent avoir le même nombre de députés (J. Y. Dégli 1996). La recomposition du gouvernement fut acquise par le camp présidentiel avec l'attribution des postes clés, dont le ministère de la défense, de la sécurité, des affaires étrangères et celui de la communication (T. Iwata, 2000). Comme l'a prescrit R. Paulin (1957), les considérations d'efficacité ont eu raison des considérations juridiques ou éthiques.

6. La reconquête du pouvoir pendant la transition politique (1991-1993), comme matrice des pratiques actuelle de conservation du pouvoir au Togo

L'importance de la reconquête du pouvoir par la stratégie de la terreur se situe non seulement dans la restauration des pouvoirs perdus des tenants de l'ancien régime en 1992, mais aussi dans l'institutionnalisation d'un modèle de gouvernance en période de turbulence politique et basé sur l'appareil sécuritaire, l'instrumentalisation de la violence, la négociation sous contrainte. Ces trois méthodes constituent des moyens par excellence de régulation politique dans le Togo actuel.

6.1. L'appareil sécuritaire au service de la reconquête et la succession au Togo

La méthode de succession au pouvoir en 2005 après le décès du président Eyadema, reflète la leçon tirée de la reconquête du pouvoir pendant la transition politique, à partir de la loyauté des forces de défense et de sécurité. Cette loyauté perçue comme une garantie indéniable à la pérennité du pouvoir a été intériorisée dans le camp présidentiel. Le 5 février 2005, après le décès du président Eyadema, l'armée a rapidement confié le pouvoir à son fils Faure Gnassingbé en violation de la constitution. Cet acte illégal de l'armée s'est justifié pour le chef de l'état-major des FAT par l'impératif de " préserver la paix et la sécurité nationale" (Jeune Afrique, 2005). Le Premier ministre d'alors ajoute pour la circonstance que, la prise du pouvoir par la force a été décidée pour éviter que le pays ne sombre dans le chaos, la division et l'anarchie (The new humanitarian, 2005). Une nouvelle fois, la loyauté de l'armée au nouveau président imposé en 2005, permis à ce dernier d'accéder au pouvoir. Même s'il quitta sa fonction le 25 février 2005, l'ordre constitutionnel n'a pas été véritablement rétabli, car le bénéficiaire constitutionnel du pouvoir en cas de vacances, Fambaré Natchaba, président de l'Assemblée nationale fut contraint à l'exil par les FAT.

6.2. L'usage de la violence, un moyen de régulation politique perpétué au Togo

Le triomphe de la reconquête du pouvoir pendant la transition politique au Togo a légitimé l'usage de la coercition comme moyen de régulation des compétitions politiques au Togo. En 2005, la conservation du pouvoir devait passer par la violence orchestrée par les FAT. Le rapport d'Amnesty International (2005) faisait état de violences aveugles contre les populations civiles : « les forces de sécurité s'en sont prises de manière aveugle à des habitants du quartier, pénétrant de force dans des domiciles privés, passant à tabac les personnes qui se trouvaient sur leur passage et se livrant, selon certaines informations à des menaces de viols » (Amnesty International, 2005, p.6). Amnesty International (2005, p.8) fait d'ailleurs la relation entre la violence de 2005 et celle de 1991 en ces termes :

« ces événements rappellent ceux survenus, dans des circonstances similaires, en avril 1991. Les corps de 28 personnes avaient alors été

retirés de la Lagune de Bè à la suite de manifestations populaires demandant notamment la démission du Président Gnassingbé Eyadema. Des soldats avaient délibérément tiré sur des manifestants qui avaient sauté dans la lagune ».

La violence de 2005 montre qu'elle est à l'image de celle de 1991 et confirme l'idée selon laquelle, cette pratique est un héritage de la reconquête du pouvoir pendant la transition politique au Togo. Le rapport d'Amnesty International (2005) indique même la présence de bandes armées composées de civils comme pendant la transition politique en 1991. Ce rapport indique ce qui suit :

« plusieurs témoignages recueillis par Amnesty International font état de la présence de bandes armées composées de civils qui patrouillent dans certains quartiers de Lomé, menaçant la population et se livrant à des passages à tabac [...]. Des jeunes qui se rendaient à cette manifestation, ont ainsi été arrêtés par un groupe de civils armés. Ils ont été violemment battus à coup de gourdins plantés de clous » (Amnesty International, 2005, p.9).

L'issue de l'élection présidentielle de 2005 corrobore la thèse de l'héritage historique de l'usage de la violence orchestrée, comme instrument de régulation politique en période de turbulence politique. Le rapport des Nations Unies (2005) a fait état de 400 à 500 morts avec les violences électorales en 2005. La FIDH (2005) a indiqué que ces violences ont été orchestrées principalement par les forces de sécurité, les miliciens et des groupes armés civiles proches du pouvoir.

Suite à un appel de l'opposition à manifester le 12, 13 et 14 juin 2012 pour réclamer le retrait d'un code électoral adopté le 25 mai 2012, une répression jugée "sauvage" par l'opposition fut orchestrée. Un bilan des événements est dressé par Zeus. Ajavon, cité par Togocouleurs (2012, p. 1) :

« il est à déplorer qu'à peine les manifestants se sont approchés du lieu du sit-in qu'ils ont été violemment chargés, réprimés et dispersés à coups de grenades lacrymogènes et de balles en caoutchouc de type non conventionnelles dans le cadre du maintien d'ordre. On dénombre plusieurs manifestants blessés dont l'ancien Premier ministre, monsieur Agbeyomé KODJO, président de la formation politique OBUTS, et des dizaines d'autres arrêtés, passés à tabac et détenus dans les commissariats où ils subissent des mauvais traitements et sont privés de visite et de nourriture ».

Les scrutins de 2010, 2015 et 2020 bien que moins violents, illustrent l'adoption de la coercition comme instrument de régulation politique dans le contexte de fragilité du pouvoir. Amnesty International (2020) rapporte qu'après l'élection présidentielle de 2020, les forces de sécurité ont fait un usage excessif de la force pour maintenir l'ordre, des opposants politiques ont été arrêtés, les restrictions des libertés et de réunion ont été

réelles. En 2017, avec les manifestations pour le retour à la constitution de 1992, la répression excessive des manifestants a refait surface. Des militants de l'opposition se sont retrouvés en prison, blessés, ou en exil. Le Monde du 17 novembre 2017 rapporte qu'environ 650 personnes dans l'extrême nord du Togo ont pris le chemin de l'exil et ont trouvé refuge au Ghana, pour échapper à la répression organisée par les militaires. L'arrestation de Agbeyomé Kodjo en 2020 est illustrative de la violence déployée pour neutraliser un adversaire politique. J. Ahodo (2020, p.1) décrit la scène de violence chez Agbeyomé Kodjo après l'élection présidentielle de 2020 en ces termes :

Les militaires foncent sur le portail en acier derrière lequel se trouvaient des briques et autres objets lourds pour se protéger de l'intérieur. Mais il a cédé sous la violence des coups. Puis les soldats criaient, tout « le monde à terre ». La panique est infernale, pleurs, cris de détresse, des coups ayant engendré quelques blessés. Les premières personnes rencontrées à l'intérieur ont reçu coups et gifles, distribués au hasard des matraques et autres coups de poings qui allaient dans tous les sens.

En écoutant les enregistrements que j'ai pu obtenir auprès de la famille, j'ai été tétonisé par la violence que cache chaque cri, l'impudent que dissipe chaque injonction, le mépris qui sous-tend chaque raillerie. Et surtout la violence de chaque instant, des carrosses d'armes ayant servi à briser vitres et biens personnels. Car même, les meubles bourrés ont été tous saccagés pour vérifier que personne ne s'y cache.

L'article de BBC du 30 juin 2025 a indiqué qu'au terme des manifestations du 26, 27 28 juin 2025 au Togo, plusieurs habitants ont connu des scènes horribles engendrées par la répression sévère des forces de l'ordre et des hommes armés en civil. Amnesty international (2025) fait le bilan de ces manifestations :

Des organisations de la société civile togolaise ont recensé sept morts dont les corps ont été retrouvés dans des étendues d'eau à Lomé, et ont évoqué des bastonnades, des arrestations arbitraires de passants, de jeunes et de personnes âgées, et des courses poursuites [...] de jeunes, parfois d'enfants, obligés de se réfugier dans la lagune [...]. Des blessures par balles constatées sur les trois corps retrouvés dans la lagune de Bè le 27 juin [...] et des témoignages de résidants qui ont dit avoir entendu des tirs.

Lors de ces mêmes manifestations, il fut également signalé les violences exercées par des miliciens armés sur les manifestants qui demandaient la démission du chef de l'État. Nathaniel Olympio témoignant dans ce sens déclare :

Les gens qui ont été arrêtés, plusieurs nous rapportent que les personnes qui les ont arrêtés étaient en civils, certains d'entre eux parlaient anglais. Et ça, c'est inquiétant. Parce que déjà, en 2017, le

régime togolais avait fait intervenir des milices dans le maintien de l'ordre. Et cela avait même été confirmé et justifié par le chef de l'État qui a alors parlé de groupe d'autodéfense. C'est le même phénomène qui se reproduit aujourd'hui (DW, 2025, p.1).

Cette pratique a pour objectif de favoriser l'intériorisation de la peur dans la conscience collective afin de structurer les comportements politiques. Le traumatisme entretenu par des pratiques violentes et des emprisonnements répétés dans les contextes de contestation politique constituent un obstacle à la mobilisation sociale et politique des citoyens. De ce fait, comme l'indiquent J.Y. Dégli, (1996) ; Amnesty International (2018) et R. Banégas, (2003), l'intériorisation de la peur dans la conscience collective des Togolais traduit la résilience du régime en place et la conservation du pouvoir. Cet héritage de la transition politique entre 1991 et 1993 montre son efficacité depuis lors, avec le triomphe du pouvoir en place, malgré les turbulences politiques. Cette situation correspond à ce que P. Bourdieu (1993) a appelé violence symbolique. Cette dernière indique que le pouvoir qui assure sa longévité est celui qui réussit à faire accepter la domination comme une situation naturelle. De ce fait, la peur de la répression est devenue une habitude politique assurant une courte vie aux contestations populaires et une longévité au pouvoir.

Conclusion

Le processus de transition politique, déclenché entre 1991 et 1993 a donné lieu à un paradoxe significatif. La transition politique destinée à inaugurer un cycle démocratique et une rupture avec les pratiques de partis-uniques a engendré plutôt une recomposition du pouvoir par la violence et le déclassement politique. La stratégie de déclassement de l'ancien régime a plutôt abouti à une contre-révolution autoritaire basée sur la reconquête par la force.

L'ancien régime, soutenu par les FAT et ses "éléments incontrôlés", ont mis à rude épreuve la transition politique avec des tentatives de renversement des institutions politiques, des actes déprédatifs, d'influences des décisions des instances de la transition, des tentatives d'assassinat d'opposants. Cette pression d'une intensité particulière a permis au camp présidentiel de renverser graduellement la tendance. Le camp présidentiel à exploiter avec succès sa ressource fondamentale qui est le contrôle de l'appareil coercitif en usant de la violence instrumentale et calculée. Cet appareil coercitif a été un levier déterminant de contraintes et de négociation qui a abouti à la reconquête du pouvoir perdu par le camp présidentiel.

Ce cycle de violence, loin de se limiter à la période de transition s'est révélé comme un modèle de gouvernance persistant. La prépondérance sécuritaire, l'instrumentalisation de la violence expérimentée pendant la reconquête du pouvoir (1991-1993) continuent d'instruire la gouvernance politique contemporaine. La transmission dynastique du pouvoir, la répression des contestations illustrent cet héritage qui structure la gouvernance au Togo. Cette recherche va au-delà de la lecture historique de la réalité politique entre

1991 et 1993 pour permettre une lecture productive à la compréhension de la résilience du régime en place au Togo. Cette recherche révèle notamment comment le recours à la violence, instituée comme une ressource politique fondamentale dans les situations de turbulence peut déterminer significativement les trajectoires institutionnelles d'un pays.

La présente recherche opère un cadrage conceptuel resserré, limitant la violence aux dispositifs coercitifs policiers et militaires déployés pour préserver le pouvoir. Une telle délimitation qui résulte d'un choix analytique assumé entraîne un angle mort significatif. Elle ignore les formes de violences politiques diffuses et structurelles. Il s'agit des formes symboliques, administratives et économiques à travers lesquelles s'exerce aussi la domination politique au Togo.

Références bibliographiques

- Adjaho Richard, 1992, *La faillite du contrôle des finances publiques au Bénin : 1960-1990*, Cotonou, Flamboyant.
- Afise Adamon, 1995, *Le renouveau démocratique au Bénin, la Conférence nationale des Forces Vives et la période de transition*, Paris, L'Harmattan.
- Ahodo Joseph, 2020, « le film de l'arrestation de Gabriel Agbeyomé Kodjo ». [En ligne] 2020, mise en ligne le 22 avril 2020, consulté le 2025 12-07 00:26:45, URL : <https://newsoftogo.tg/2020/04/22/le-film-de-larrestation-de-gabriel-agbeyome-kodjo/>
- Ameganvi Claude, 1998, *Pour l'avenir du Togo*, Lomé, Nyawo.
- Apard Elodie, 2015, « Les modalités de la transition démocratique au Niger : l'expérience de la conférence nationale », Presses Universitaires de Rennes, p. 153-157.
- Amnesty International, 2005, « une transition à haut risque ». [En ligne] 2005, mise en ligne le 18 mai 2005, consulté le 2025-10-26 20:25:10, URL : <https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/8/2021/08/afr570082005fr.pdf>
- Amnesty International, 2025, « Togo, des témoignages donnent un aperçu de la répression violente des manifestations ». [En ligne] 2025, mise en ligne le 03 juillet 2025, consulté le 2025-12-07 00:34:53, URL : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2025/07/togo-repression-protests/>
- Amnesty International, 2018, *Togo : répression des manifestations et usage excessif de la force*, Londres, Amnesty International.
- Amnesty International rapport, 2020, *Togo : Liberté d'expression et de réunion sous pression*, Londres, Amnesty International.
- Banegas Richard, 1995, « Action collective et transition politique en Afrique. La conférence nationale du Bénin », Cultures et conflits, 17, p. 1-25.

Banegas Richard, 2003, *la démocratie à pas de caméléon. Transition imaginaire. Transitions et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Khartala.

BBC, 2025, « Que se passe-t-il au Togo et pourquoi c'est important ? ». [En ligne] 2025, mise en ligne le 30 juin 2025, consulté le 2025-10-26 21:36:10, URL : <https://www.bbc.com/afrique/articles/cp3kkye1n7no>

Bratton Michael. et Van de Walle, Nicolas, 1997, *Expériences démocratiques en Afrique : transitions de régime dans une perspective comparative*, Cambridge, Cambridge University Press.

Cabin, Philipe, 2000, « L'essor de la sociologie interactionniste ». [En ligne] 2000, mise en ligne le 12 septembre 2019, consulté le 2025-10-29 08:50:10, URL : <https://doi.org/10.3917/sh.molen.2009.01.0076>

Crozier Michel et Friedberg Erhard, 1977, *L'Acteur et le Système, Les contraintes de l'action collective*, Paris, Le Seuil.

Debrut Valerie, 2022, « La conquête du pouvoir ». [En ligne] 2022, mise en ligne le 05 avril 2022, consulté le 2025-03-06 23:15:50, URL : <https://www.ecrirearelagedujeu.fr/conquete-pouvoir/>

Devey Muriel, 1997, *la Guinée*, Paris Khartala.

Decraene Philippe, 1983, « Éléments de réflexion sur les partis politiques africains », Pouvoirs, n° 25, p.79-87.

DW (2025), « Manifestations au Togo : des miliciens dans la répression ? ». [En ligne] 2025, mise en ligne le 01 juillet 2025, consulté le 2025-12-07 00:2152, URL : <https://www.dw.com/fr/togo-manifestation-faure-gnassingb%C3%A9-amnesty-international/a-73097688>

Gozo Kodjo, 2024, « Assassinat de Sylvanus Olympio : un rapport sur l'implication des militaires s'impose ». [En ligne] 2024, mise en ligne le 25 décembre 2024, consulté le 2025-03-17 18:25:41, URL : <https://blogs.mediapart.fr/francois-fabregat/blog/251224/assassinat-de-sylvanus-olympio-un-rapport-sur-l-implication-des-militaires-s-impose>

Gurr Ted, 1970, *Why men rebel*, Princeton, Princeton University Press.

Iwata Takuo, 2000, « La conférence nationale souveraine et la démocratisation au Togo du point de vue de la société civile », Africa development, vol. XXV, p. 134-160.

Kezire Tassindja 2011, « histoire récente du Togo du XVe siècle à 1998 ». [En ligne] 2010, mise en ligne le 18 avril 2011, consulté le 2025-03-07 10:35:22, URL : <https://romualdouradei.wordpress.com/2011/04/18/histoire-recente-du-togo-du-xveme-siecle-a-1998/>

Koffigoh Joseph Kokou, 1991, Le nouveau contrat social pour une transition pacifique : programme minimum de gouvernement pour sauver la démocratie au Togo, [document non publié, transmis au HCR].

Kokoroko Dodzi, 2009, « Les élections disputées : réussites et échecs », Pouvoirs, n°129, p.115-125.

La toupie, 2016, « Interactionnisme ». [En ligne] 2016, mise en ligne le 25 janvier 2016, consulté le 2025-02-27 07:28:30, URL : <https://www.toupie.org/Dictionnaire/Interactionnisme.htm>

Le Monde, 1991, « TOGO : le général- président Eyadema ayant refusé de les condamnés Les militaires ont arrêté le premier ministre de la "transition démocratique ». [En ligne] 1991, mise en ligne le 04 décembre 1991, consulté le 2025-03-06 15:32:25, URL : https://www.lemonde.fr/archives/article/1991/12/04/togo-le-general-president-eyadema-ayant-refuses-de-les-condamnes-les-militaires-ont-arrete-le-premier-ministre-de-la-transition-democratique_4026715_1819218.html

Le Monde, 1992, « Funérailles sous haute surveillance de Tavio Amorin, l'opposant togolais assassiné ». [En ligne] 1992, mise en ligne le 22 août 1992, consulté le 2025-07-03, URL : https://www.lemonde.fr/archives/article/1992/08/22/funerailles-sous-haute-surveillance-de-tavio-amorin-l-opposant-togolais-assassine_3901049_1819218.html

Le Monde 2017, « Des Togolais fuient au Ghana la répression du régime de Faure Gnassingbé ». [En ligne] 2017, mise en ligne le 17 novembre 2017, consulté le 2025-10-26 22:30:20, URL : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/11/17/au-ghana-les-refugies-togolais-fuient-la-repression-du-regime-de-faure-gnassingbe_5216550_3212.html

Le Togolais, 2012, « Togo : le 3 Décembre 1991 éclata la piteuse guerre d'Eyadéma contre la Primature ». [En ligne] 2012, mise en ligne le 03 décembre 2012, consulté le 2025-03-06 10:30:45, URL : <https://www.letogolais.com/togo-le-3-decembre-1991-eclata-la-piteuse-guerre-deyadema-contre-la-primature/>

Loada Augustin, Wheatley Jonathan, 2015, *Transitions démocratiques en Afrique de L'Ouest : Processus constitutionnels, société civile et institutions démocratiques*, Paris, Harmattan.

M'pereng Jerry Djéri, 2006, *Presse et histoire du Congo-Kinshasa : Le discours de la presse et son rôle dans le processus de démocratisation - (1990-1995)*, Paris, L'Harmattan.

Machiavel Nicolas, 1515, *le Prince*, Ebooks libres et gratuits.

Polin Raymond, 1957, « La politique et la force », Revue française de sciences politiques, p. 513-530.

Przeworski Adam, 1991, *Democracy and the market*, Cambridge, Cambridge Univ. Press.

The new humanitarian, 2005, « l'armé suspend la constitution et confie le pouvoir au fils d'Eyadema », [En ligne] 2005, mise en ligne le 06 février, consulté le 2025-10-06 20:17:15, URL :

<https://www.thenewhumanitarian.org/fr/actualit%C3%A9s/2005/02/06/larm%C3%A9-suspend-la-constitution-et-confie-le-pouvoir-au-fils-deyad%C3%A9ma>

Thiriot Céline, 2017, « Transitions politiques et changements constitutionnels en Afrique », *Presse Universitaire de Toulouse*, p. 29-49.

Togocouleurs, 2012, « Communiqué du CST : “ Occupy Lomé” première journée, [En ligne] 2012, mise en ligne le 13 juin 2012, consulté le 2025-10-26 22 :06 : 30, URL : <https://togocouleurs.mondoblog.org/2012/06/13/communiqué-du-cst-occupy-lome-premiere-journee/>

Van de Walle Nicolas, 2001, *African Economies and the Politics of Permanent Crisis*, Cambridge University Press,

Yoka Lye Mudaba, 1999, *Kinshasa, signe de vie*, Paris, L'Harmattan.